

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

SÉANCE DU 11 MARS 2024 OUVERTE À 19H30

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 mars, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 27 février 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

Délibération n° 2024-021
Budget primitif – Budget principal 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 28

Présents « Groupe de la Majorité » :

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Floriane ESCOLANO, Virginie FRANCOIS, Mireille LOISEAU, Séverine MUGNIER, Nolwen PORCEILLON,

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Christophe GORLIER, Nicolas GUILLOT, Yannick KAWA, Jean-Claude PÉPIN, Stéphane RIALLAND, Pedram VINCENT, Anthony VITTOZ

Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :

Mesdames Marie-Joëlle BONNARD, Brigitte TERRIER

Messieurs Pierre BANNES, François DAVIET, Pascal RIBIER

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Alain BURGARD à Monsieur Pascal RIBIER

Madame Jessica GOLAZ à Madame Virginie FRANCOIS

Madame Charlotte PASSETEMPS à Madame Séverine MUGNIER

Monsieur Michel PASSETEMPS à Madame Floriane ESCOLANO

Madame Laetitia PERROQUIN à Monsieur Rocco COLELLA

Madame Olivia REBOULET à Madame Elisabeth BOIVIN

Secrétaire de séance :

Madame Elisabeth BOIVIN

Monsieur Rocco COLELLA, Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé le 5 février 2024 et le budget primitif a été construit sur sa base, en nomenclature comptable M57.

À partir des orientations et des besoins recensés le budget primitif du budget principal pour l'exercice est soumis au vote du conseil. La note de présentation jointe expose de manière plus détaillée les grandes orientations de ce budget. Les crédits budgétaires sont proposés en vote par nature et par chapitre au regard de ces éléments.

Le volume global du budget primitif principal de l'exercice 2024, tous types de mouvements confondus (réels et d'ordre), s'élève à 19 920 289,04 €.

Par section (fonctionnement et investissement) et type de mouvements, ce budget se décompose et s'équilibre en dépenses et recettes, en euro, de la manière suivante :

	Section Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	6 254 100,00 €	7 124 000,00 €	11 157 089,04 €	5 720 465,85 €
Mouvements d'ordre	989 500,00 €	119 600,00 €	1 519 600,00 €	6 956 223,19 €
TOTAL	7 243 600,00 €	7 243 600,00 €	12 676 689,04 €	12 676 689,04 €

Précision étant faite à nouveau que le nouveau cadre comptable restreint les dépenses imprévues autorisations de programmes et d'engagement. La proposition de budget principal primitif se décompose par sections et est présentée pour un vote au chapitre par nature.

<u>FONCTIONNEMENT</u>		
Dépenses		
Chapitre 011	Charges à caractère général	2 444 400,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	3 220 200,00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	83 500,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	325 500,00 €
Chapitre 66	Charges financières	138 000,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	20 000,00 €
Chapitre 68	Dotations aux provisions	22 500,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	20 500,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	969 000,00 €
	TOTAL DEPENSES EN EUROS	7 243 600,00 €
Recettes		
Chapitre 002	Excédent fonctionnement reporté	100 000,00 €

Chapitre 70	Produits des services, domaines et ventes divers	682 800,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	407 400,00 €
Chapitre 731	Fiscalités locales	3 820 000,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	1 507 600,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	299 700,00 €
Chapitre 76	Produits financiers	228 000,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	20 000,00 €
Chapitre 78	Reprises sur provisions	17 500,00 €
Chapitre 013	Atténuations de charges	141 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	19 600,00 €
	TOTAL RECETTES EN EUROS	7 243 600,00 €

<u>INVESTISSEMENT</u>		
Dépenses		
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	305 523,50 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	1 589 586,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	3 949 306,93 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	4 767 729,61 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	4 804,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	461 770,00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	81 369,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	19 600,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	1 500 000 €
	TOTAL DEPENSES EN EUROS	12 676 689,04 €
Recettes		
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 337 653,85 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	3 388 597,00 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	35 000,00 €
Chapitre 16	Produits financiers	5 500,00 €
Chapitre 024	Produits de cession	953 715,00 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	20 500,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	969 000,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	1 500 000,00 €
Chapitre 001	Solde d'exécution positif reporté	4 466 723,19 €
	TOTAL RECETTES EN EUROS	12 676 689,04 €

Il prévoit également la possibilité de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Pour sa bonne exécution au fil de l'eau il est demandé au conseil municipal de renouveler cette délégation pour ce budget.

La sincérité comptable invite à la gestion pluriannuelle des crédits par la réalisation d'autorisations de programme ou d'engagement.

Le règlement budgétaire et financier de la commune donne les précisions suivantes : ce sont des autorisations données par le conseil municipal au Maire d'engager un programme pluriannuel pour la totalité du montant tout en inscrivant uniquement au budget de l'année les dépenses relatives à l'exercice considéré.

Les crédits annuels des AP et AE sont appelés crédits de paiement (CP). Ils peuvent chaque année être lissés sur les années suivantes, ou être déclarés caduques. Ces crédits peuvent également être revus à tout moment par délibération du conseil municipal. Le conseil municipal est informé chaque année du bilan des autorisations de programme, et de l'actualisation de leur crédit aux moments des documents budgétaires.

Les caractéristiques des AP et AE comprennent l'année du vote initial, sa durée et date de caducité prévisionnelle, son montant, et un échéancier prévisionnel des CP.

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) / REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)							
N° AP	Libellé	Situation	Autorisation de Programme (AP)	CP antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP 2023-1	Requalification du Centre-bourg 2023 - 2026	Situation antérieure	6 994 314 €	1 486 911 €	2 612 454 €	316 800 €	1 578 149 €
		Variation	-620 253 €	0 €	-1 772 454 €	1 152 201 €	0 €
		Actualisation AP/CP	6 374 061 €	1 486 911 €	840 000 €	1 469 001 €	1 578 149 €
		Total autorisation	6 374 061 €	1 486 911 €	2 326 911 €	3 795 912 €	5 374 061 €
		Total réalisé	373 610 €	373 610 €			
		Total CP non réalisés	1 113 301 €	1 113 301 €			
		Inscription BP	1 953 301 €	1 486 911 €	1 953 301 €		

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) / REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)							
N° AP	Libellé	Situation	Autorisation de Programme (AP)	CP antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP 2023-2	Construction d'une Crèche 2023 - 2025	Situation antérieure	1 464 540 €	343 230 €	801 829 €	317 661 €	1 820 €
		Variation	523 819 €	0 €	409 527 €	116 112 €	-1 820 €
		Actualisation AP/CP	1 988 359 €	343 230 €	1 211 356 €	433 773 €	0 €
		Total autorisation	1 988 359 €	343 230 €	1 554 586 €	1 988 359 €	
		Total réalisé	0 €	0 €			
		Total CP non réalisés	343 230 €	343 230 €			
		Inscription BP	1 554 586 €	343 230 €	1 554 586 €		

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) / REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)

N° AP	Libellé	Situation	Autorisation de Programme (AP)	CP antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP 2023-3	Construction d'un équipement sportif multifonctionnel (Vestiaires de sport et d'une salle) 2023 - 2025	Situation antérieure	1 067 666 €	320 300 €	747 366 €	0 €	
		Variation	710 885 €	0 €	28 399 €	682 486 €	
		Actualisation AP/CP	1 778 551 €	320 300 €	775 765 €	682 486 €	
		Total autorisation	1 778 551 €	320 300 €	1 096 065 €	1 778 551 €	
		Total réalisé	7 834 €	7 834 €			
		Total CP non réalisés	312 466 €	312 466 €			
		Inscription BP	1 088 231 €	320 300 €	1 088 231 €		

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) / REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)

N° AP	Libellé	Situation	Autorisation de Programme (AP)	CP antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP 2023-4	Groupe scolaire Avully - Agrandissement Cantine 2023 - 2025	Situation antérieure	375 600 €	81 920 €	293 680 €	0 €	
		Variation	74 400 €	0 €	-293 680 €	368 080 €	
		Actualisation AP/CP	450 000 €	81 920 €	0 €	368 080 €	
		Total autorisation	450 000 €	81 920 €	81 920 €	450 000 €	
		Total réalisé	0 €	0 €			
		Total CP non réalisés	81 920 €	81 920 €			
		Inscription BP	81 920 €	81 920 €	81 920 €		

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) / REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)

N° AP	Libellé	Situation	Autorisation de Programme (AP)	CP antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP 2023-5	Acquisitions foncières - Centre-bourg 2023 - 2024	Situation antérieure	450 000 €	225 000 €	225 000 €		
		Variation	0 €	0 €	0 €		
		Actualisation AP/CP	450 000 €	225 000 €	225 000 €		
		Total autorisation	450 000 €	225 000 €	450 000 €		
		Total réalisé	0 €	0 €			
		Total CP non réalisés	225 000 €	225 000 €			
		Inscription BP	450 000 €	225 000 €	450 000 €		

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) / REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)							
N° AP	Libellé	Situation	Autorisation de Programme (AP)	CP antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP 2023-6	Aménagement du domaine du Tornet 2023 - 2025	Situation antérieure	4 065 983 €	247 382 €	2 507 250 €	1 311 351 €	
		Variation	0 €	0 €	-1 352 201 €	1 352 201 €	
		Actualisation AP/CP	4 065 983 €	247 382 €	1 155 049 €	2 663 552 €	
		Total autorisation	4 065 983 €	247 382 €	1 402 431 €	4 065 983 €	
		Total réalisé	162 421 €	152 421 €			
		Total CP non réalisés	94 961 €	94 961 €			
		Inscription BP	1 250 010 €	247 382 €	1 250 010 €		
AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) / REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)							
N° AP	Libellé	Situation	Autorisation de Programme (AP)	CP antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP 2024-1	Aménagement Route des Carasses 2024 - 2025	Situation antérieure	0 €	0 €	0 €	0 €	
		Variation	1 162 000 €	0 €	290 500 €	871 500 €	
		Actualisation AP/CP	1 162 000 €	0 €	290 500 €	871 500 €	
		Total autorisation	1 162 000 €	0 €	290 500 €	1 162 000 €	
		Total réalisé	0 €	0 €			
		Total CP non réalisés	0 €	0 €			
		Inscription BP	290 500 €	0 €	290 500 €		

Il est ainsi proposé au conseil municipal l'actualisation et la mise en place des autorisations de programme telles qu'évoquées.

En substance, il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter le budget primitif du budget principal 2024 ;
- De déléguer à Madame le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- De modifier et créer les autorisations de programme et d'autoriser l'affectation des crédits de paiement relatifs.

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération n° 2022-060 du 12 septembre 2022 adoptant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

VU la délibération n° 2023-018 du 30 janvier 2023 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la commune de La Balme de Sillingy ;

VU la délibération n° 2024-008 du 5 février 2024 prenant acte du débat d'orientation budgétaire ;

VU l'exposé présenté par Monsieur le Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Adopte le budget primitif du budget principal 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessus, chacune des sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

Article 2 :

Délègue à Madame le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Article 3 :

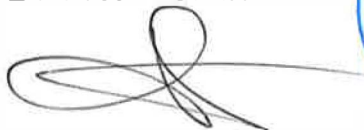
Décide la création et la modification des autorisations de programme et l'inscription des crédits de paiement au budget primitif telles que développées ci-dessus.

Après en avoir délibéré par 22 voix pour et 6 abstentions (A. BURGARD, P. BANNES, MJ. BONNARD, F. DAVIET, P. RIBIER, B. TERRIER), le conseil municipal adopte la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**La secrétaire de séance
Élisabeth BOIVIN**



**Le Maire
Séverine MUGNIER**



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le 14/03/2024
De sa publication le 14/03/2024

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le



ID : 074-217400266-20240311-DEL_2024_021-BF

Annexe à la délibération n° 2024-021

Budget primitif – Budget principal 2024

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le

ID : 074-217400266-20240311-DEL_2024_021-BF



BUDGET PRIMITIF 2024

Note brève et synthétique

Délibération du Conseil municipal du 11/03/2024

SOMMAIRE

Préambule

I - La section de Fonctionnement

- A) Lexique
- B) Données consolidées

II - La section d'investissement

- A) Lexique
- B) Données consolidées

III - Les résultats antérieurs

IV - Les engagements pluriannuels

PREAMBULE

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ;

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget des communes. D'un côté, la gestion des affaires courantes, ou section de fonctionnement ; de l'autre, la section d'investissement laquelle regroupe ce qui affecte le patrimoine et a vocation à être durable.

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, et à diverses subventions. Elles sont estimées à 7 243 600,00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des charges de personnel, de l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services effectuées, des subventions versées aux associations et organismes comme le centre communal d'action sociale (CCAS), et des intérêts des emprunts souscrits. Elles sont estimées à 7 243 600,00 euros.

La section de fonctionnement est ainsi équilibrée en dépenses comme en recettes, et prévoit un autofinancement prévisionnel en recettes d'investissement de 969 900 euros.

A) LEXIQUE

Dépenses :

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurance, les fournitures scolaires, les frais liés au centre de loisirs, etc.

Chapitre 012 : Il regroupe toutes les dépenses de personnel (rémunérations, charges salariales et patronales, caisses de retraite, assurances, personnel temporaire, etc.)

Chapitre 014 : Il s'agit des divers dégrèvements des taxes, des prélèvements de l'Etat au titre des fonds de péréquation nationaux.

Chapitre 65 : Il retrace les dépenses liées aux indemnités, cotisations, et frais des élus, au versement des subventions aux associations, CCAS, abonnements informatiques, etc.

Chapitre 66 : Il comprend les remboursements des intérêts de la dette.

Chapitre 67 : Il comprend les charges exceptionnelles pour annulations de dettes.

Chapitre 68 : Il comprend les dotations aux amortissements et provisions pour risques : constat forfaitaire de provisions pour dépenses à venir si le risque est avéré, et, dépréciation des immobilisations pour pouvoir les renouveler. Permet d'étaler dans le temps la charge.

Recettes :

Chapitre 013 : Il comprend les remboursements sur charges de personnel, sociales, ou de prévoyance (versements suite à un accident de travail par exemple).

Chapitre 70 : Constitué des produits des services (cimetière, stationnement, centre de loisir, restaurant scolaire, mise à disposition de personnel, etc.).

Chapitre 73 : Regroupe les recettes de l'attribution de compensation intercommunale (équilibre entre charges et recettes transférées puis services mutualisés), et les fonds de péréquation tel que le FNGIR.

Chapitre 731 : Regroupe les éléments de fiscalité locale : taxe sur les droits de mutation à titre onéreux, taxe sur la consommation finale d'électricité, et taxes d'habitations et foncières.

Chapitre 74 : Il concerne les dotations de l'Etat dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations obligatoires sur les impôts locaux.

Chapitre 75 : Il concerne les revenus immobiliers, principalement de location.

Chapitre 76 : Il concerne les produits financiers (intérêts, dividendes, etc.).

Chapitre 77 : Il concerne les diverses cessions d'actifs, annulations de charges, et les produits divers exceptionnels tels que les dons ou legs.

Chapitres particuliers :

Chapitre 042 : Opérations entre fonctionnement et investissement, notamment les amortissements (s'équilibre entre les sections).

Chapitre 022 : Réserve pour dépenses imprévues des Autorisations d'Engagement.

Chapitre 002 : Excédent reporté du fonctionnement de l'année passée.

Chapitre 023 : Résultat prévisionnel dégagé en investissement.

B) DONNEES CONSOLIDEES

BUDGET PRIMITIF 2024						
VUE D'ENSEMBLE						
SECTION DE FONCTIONNEMENT						

I - DEPENSES (en Euros)						
CHAPITRES	LIBELLES	BUDGET 2023 + DM	REALISE 2023	PROPOSITIONS 2024	EVO CAN-1 / BP N	EVO. BP N / N-1
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 942 820,00 €	1 934 555,63 €	2 444 400,00 €	26,35%	25,82%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 665 390,00 €	2 649 681,03 €	3 220 200,00 €	21,53%	20,82%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	81 902,00 €	81 902,00 €	83 500,00 €	1,95%	1,95%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	312 230,00 €	280 762,92 €	325 500,00 €	15,93%	4,25%
66	CHARGES FINANCIERES	197 240,00 €	193 267,63 €	138 000,00 €	-28,60%	-30,03%
67	CHARGES SPECIFIQUES	20 248,00 €	600,70 €	20 000,00 €	3229,45%	-1,22%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	12 500,00 €	12 500,00 €	22 500,00 €	80,00%	80,00%
022	DEPENSES IMPREVUES (DANS LE CADRE D'UNE AE)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
DEPENSES REELLES		5 232 330,00 €	5 153 269,91 €	6 254 100,00 €	21,36%	19,53%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	833 300,00 €	1 911 593,92 €	969 000,00 €	-49,31%	16,28%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (PREVISIONNEL)	469 015,00 €		20 500,00 €		0,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		6 534 645,00 €	7 064 863,83 €	7 243 600,00 €	2,53%	10,85%

II - RECETTES (en Euros)						
CHAPITRES	LIBELLES	BUDGET 2023 + DM	REALISE 2023	PROPOSITIONS 2024	EVO CAN-1 / BP N	EVO. BP N / N-1
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	618 000,00 €	694 483,32 €	682 800,00 €	98,32%	10,49%
73	IMPOTS ET TAXES	200 871,00 €	201 325,18 €	407 400,00 €	202,36%	102,82%
731	FISCALITE LOCALES	3 665 400,00 €	3 767 715,36 €	3 820 000,00 €	101,39%	4,22%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 460 071,00 €	1 513 063,21 €	1 507 600,00 €	99,64%	3,26%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	248 175,00 €	270 695,01 €	299 700,00 €	110,72%	20,76%
76	PRODUITS FINANCIERS	43 750,00 €	47 955,70 €	228 000,00 €	475,44%	421,14%
77	PRODUITS SPECIFIQUES	10 000,00 €	11 631,23 €	20 000,00 €	171,95%	100,00%
78	REPRISES SUR PROVISIONS	23 500,00 €	23 525,15 €	17 500,00 €	74,39%	-25,53%
013	ATTENUATION DE CHARGES	152 500,00 €	197 604,50 €	141 000,00 €	71,35%	-7,54%
RECETTES REELLES		6 422 267,00 €	6 727 998,66 €	7 124 000,00 €	105,89%	10,93%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 975,93 €	1 201 745,02 €	19 600,00 €	1,63%	145,74%
002	EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE (N-1)	104 402,07 €	104 402,07 €	100 000,00 €	95,78%	-4,22%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		6 534 645,00 €	8 034 145,75 €	7 243 600,00 €	90,16%	10,85%

La poursuite des impacts de l'inflation sur tous les secteurs quotidiens se retrouve dans la prévision budgétaire, le taux de réalisation de 2023 n'a jamais été aussi proche du prévisionnel, constat d'une augmentation globale des charges de fonctionnement, lesquelles devraient encore augmenter de manière plus importante que les recettes. En dépit de ces facteurs, l'autofinancement prévisionnel se maintient encore à presque un million d'euros.

Précisions sur certains chapitres :

Chapitre 011 : Les dépenses courantes de la collectivité devraient observer une nouvelle croissance importante liée aux énergies, à l'affichage des coûts des services mutualisés (recettes neutralisant la dépense), des grosses réparations sur les bâtiments publics, et la hausse de nombreuses lignes constatée par la hausse des prix des prestataires.

La maîtrise des coûts de fonctionnement a été renforcée en 2023, ces efforts ont déjà permis des économies d'échelle et la commune entend poursuivre ses recherches d'économies.

Chapitre 012 : Il est prévu une augmentation des dépenses liées aux charges de personnel de 570 k€ environ, en lien notamment avec les différentes mesures nationales comme la prime PEPA, l'impact sur une année de la revalorisation du point d'indice débutée en juillet 2023, la majoration de 5 points d'indice à tous les agents territoriaux au 1er janvier 2024, l'octroi de l'indemnité de résidence, ou encore d'autres situations internes comme l'intégration de certaines dépenses, compensées de différentes manières (situation de maladies ou autres cas spécifiques, service RH, dispositif de recueil des titres d'identité, CCAS,...).

Chapitre 65 : Hausse de la subvention d'équilibre prévisionnelle du CCAS et des dépenses liées à l'informatique en lien avec les nouvelles prestations de service.

Chapitre 66 : Poursuite du remboursement des emprunts, un petit emprunt arrive à échéance en 2024.

Chapitre 73 : Inscription des recettes de l'attribution de compensation intercommunale non compensée (dépense neutralisant partiellement la recette).

Chapitre 731 : Une recette supplémentaire est attendue en lien avec la hausse des bases fiscales annoncées à 3,9 % en 2024 (inflation constatée de novembre N-2 à N-1).

Chapitre 75 : Ce chapitre prévoit des recettes supplémentaires liées aux remboursements des sinistres par les assurances (attente de sommes pour la grêle 2023).

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune et du mandat à court, moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens mobiliers, de biens immobiliers, d'études et travaux.

- en recettes : plusieurs types de recettes coexistent dont principalement : les recettes dites patrimoniales telles que la taxe d'aménagement, les subventions d'équipement perçues en lien avec les projets, les produits du fonds de compensation de la TVA, etc.

A) LEXIQUE

Dépenses :

Chapitre 20 : Il s'agit des dépenses d'immobilisations incorporelles, dont les études de terrains, les études pour travaux, les droits d'utilisations de logiciels, le site internet, etc.

Chapitre 204 : Subventions versées à des organismes pour la réalisation d'équipements.

Chapitre 21 : Il s'agit des dépenses d'immobilisations corporelles, tous travaux et acquisitions impactant le patrimoine de la commune se retrouve ici une fois terminés.

Chapitre 23 : Dépenses d'immobilisations corporelles en cours.

Chapitre 10 : Paiement des taxes d'aménagement d'urbanisme.

Chapitre 16 : Remboursements de capitaux d'emprunts et des cautions.

Chapitre 27 : Remboursement des capitaux de portages fonciers.

Recettes :

Chapitre 13 : Il comprend les subventions notifiées auxquelles la commune prétend.

Chapitre 16 : Encaisses de cautions, et réalisation d'emprunts le cas échéant.

Chapitre 204 : Il s'agit de subventions reçues d'organismes pour la réalisation d'équipements.

Chapitre 10 : Les recettes perçues à ce chapitre sont le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée et les parts communales de taxe d'aménagement. Il comprend également l'article 1068, excédents de fonctionnement antérieurs affectés en investissement par l'assemblée délibérante pour l'exercice concerné.

Chapitre 024 : Ces recettes correspondent aux cessions prévues pour l'exercice concerné.

Chapitres particuliers :

Chapitre 040 : Opérations entre fonctionnement et investissement, notamment pour les amortissements.

Chapitre 041 : Il concerne les opérations patrimoniales d'investissement. Chapitre à vocation comptable (Exemple : associer des études à des travaux).

Chapitre 020 : Réserve budgétaire pour dépenses imprévues des AP.

Chapitre 001 : Excédent reporté de l'année passée.

Chapitre 021 : Résultat prévisionnel dégagé en investissement.

Chapitre 45... : Individualisation d'opérations porté par la commune, pour un tiers.

B) DONNEES CONSOLIDEES

BUDGET PRIMITIF 2023							
VUE D'ENSEMBLE							
SECTION D'INVESTISSEMENT							

I - DEPENSES (en Euros)							
CHAPITRES	LIBELLES	REALISE 2023	RAR 2023	PROPOSITIONS 2024	TOTAL BP 2024	EVO CA N-1 / BP N	EVO. BP N / N-1
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	118 482,80 €	280 877,05 €	24 646,45 €	305 523,50 €	257,86%	-45,85%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00 €	343 230,00 €	1 246 356,00 €	1 589 586,00 €		363,13%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 781 742,51 €	1 628 416,70 €	2 320 890,23 €	3 949 306,93 €	221,65%	-30,76%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 448 262,44 €	418 524,26 €	4 346 205,35 €	4 764 729,61 €	329,00%	43,10%
TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT		3 348 487,75 €	2 671 048,01 €	7 938 098,03 €	10 609 146,04 €	316,83%	6,72%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	14 411,07 €	0,00 €	4 804,00 €	4 804,00 €	33,34%	-66,66%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	539 449,50 €	0,00 €	461 770,00 €	461 770,00 €	85,60%	-15,26%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	37 576,33 €	0,00 €	81 369,00 €	81 369,00 €	216,54%	116,54%
020	DEPENSES IMPREVUES (DANS LE CADRE D'UNE AP)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
45...	CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
DEPENSES REELLES		3 939 924,65 €	2 671 048,01 €	8 486 041,03 €	11 157 089,04 €	283,18%	5,87%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 201 745,02 €	0,00 €	19 600,00 €	19 600,00 €	1,63%	145,74%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	56 662,53 €	0,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	2647,25%	64,11%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		5 198 332,20 €	2 671 048,01 €	10 005 641,03 €	12 676 689,04 €	243,86%	10,62%

II - RECETTES (en Euros)							
CHAPITRES	LIBELLES	REALISE 2023	RAR 2023	PROPOSITIONS 2024	TOTAL BP 2024	EVO CA N-1 / BP N	EVO. BP N / N-1
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	525 930,96 €	572 561,00 €	2 816 036,00 €	3 388 597,00 €	544,30%	279,98%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 500,00 €	0,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	-26,67%	-57,69%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €		
TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT		533 430,96 €	572 561,00 €	2 856 536,00 €	3 429 097,00 €	542,84%	279,00%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 284 998,31 €	0,00 €	1 337 653,85 €	1 337 653,85 €	-41,46%	-46,26%
024	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00 €	555 715,00 €	398 000,00 €	953 715,00 €		-13,98%
45...	CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
RECETTES REELLES		2 818 429,27 €	1 128 276,00 €	4 592 189,85 €	5 720 465,85 €	102,97%	27,05%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 911 593,92 €	0,00 €	969 000,00 €	969 000,00 €	-49,31%	16,28%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	56 662,53 €	0,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	2547,25%	64,11%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			20 500,00 €	20 500,00 €		-95,63%
001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	4 878 369,67 €		4 466 723,19 €	4 466 723,19 €	-8,44%	-8,44%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		9 665 055,39 €	1 128 276,00 €	11 548 413,04 €	12 676 689,04 €	31,16%	9,31%

Précisions sur certains chapitres :

Chapitre 20 : Le volume des études a été revu à la baisse une nouvelle fois, la majorité des projets étant initiés ou sur le point de l'être. Quelques nouveaux crédits figurent toutefois à ce chapitre pour des projets à venir.

Chapitre 204 : Subvention à la communauté de commune pour le projet de bâtiment partagé avec crèche communale pour La Balme de Sillingy.

Chapitre 21 : Diminution de l'enveloppe générale des projets et besoins tout en maintenant un renouvellement et ciblage des investissements prioritaires pour le bon entretien et viabilisation des biens publics et des usagers des divers services.

Chapitre 23 : Les projets en cours comme le Tornet, le Centre-bourg, l'équipement multifonctionnel (vestiaire de football), etc. sont inscrits à ce chapitre. Voir AP/CP.

Chapitre 16 : Diminution de l'enveloppe, poursuite des remboursements d'emprunt sans souscription de nouvelle enveloppe pour équilibre budgétaire.

Chapitre 13 : De nombreuses subventions vont venir financer les investissements échus ou prévus, année exceptionnelle avec l'inscription du FEDER notamment.

Chapitre 024 : Il s'agit des cessions de biens prévus à l'exercice, pour 2024 la commune envisage de céder : Le Cowboy Barn (réalisé début d'année), l'emprise maison Sala actuelle pour le projet conjoint d'équipement avec la CCFU, un local commercial aux grandes vignes, et divers terrains pour les régularisations foncières en cours.

III - LES RESULTATS ANTERIEURS

L'article L2311-5 du code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Le projet de budget primitif soumis au vote de l'assemblée délibérante comprend ces résultats et des propositions d'affectation.

Les résultats ont été arrêtés à :

- Fonctionnement : 1 073 683,99 €
- Investissement : 4 466 723,19 €

Les affectations et reprises proposées induisent les inscriptions suivantes :

Recettes - Section Fonctionnement :

➤ Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 100 000,00 €

Recettes - Section Investissement :

➤ Chapitre 10 – Art. 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés : 973 683,99 €

➤ Chapitre 001 - Solde d'exécution reporté ou anticipé : 4 466 723,19 €

IV - LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Il est proposé au conseil municipal le détail suivant des autorisations de programme (AP) et d'engagement votées avec une proposition d'actualisation par AP, une création n° 2024-1, et l'inscription budgétaire envisagée en l'état pour le budget primitif soumis au vote.

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) / REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)							
N° AP	Libellé	Situation	Autorisation de Programme (AP)	CP antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP 2023-1	Requalification du Centre-bourg 2023 - 2026	Situation antérieure	5 994 314 €	1 486 911 €	2 612 454 €	316 800 €	1 578 149 €
		Variation	-620 253 €	0 €	-1 772 454 €	1 152 201 €	0 €
		Actualisation AP/CP	5 374 061 €	1 486 911 €	840 000 €	1 469 001 €	1 578 149 €
		Total autorisation	5 374 061 €	1 486 911 €	2 326 911 €	3 795 912 €	5 374 061 €
		Total réalisé	373 610 €	373 610 €			
		Total CP non réalisés	1 113 301 €	1 113 301 €			
		Inscription BP	1 953 301 €	1 486 911 €	1 953 301 €		
AP 2023-2	Construction d'une Crèche 2023 - 2025	Situation antérieure	1 464 540 €	343 230 €	801 829 €	317 661 €	1 820 €
		Variation	523 819 €	0 €	409 527 €	116 112 €	-1 820 €
		Actualisation AP/CP	1 988 359 €	343 230 €	1 211 356 €	433 773 €	0 €
		Total autorisation	1 988 359 €	343 230 €	1 554 586 €	1 988 359 €	
		Total réalisé	0 €	0 €			
		Total CP non réalisés	343 230 €	343 230 €			
		Inscription BP	1 554 586 €	343 230 €	1 554 586 €		
AP 2023-3	Construction d'un équipement sportif multifonctionnel (Vestiaires de sport et d'une salle) 2023 - 2025	Situation antérieure	1 067 666 €	320 300 €	747 366 €	0 €	
		Variation	710 885 €	0 €	28 399 €	682 486 €	
		Actualisation AP/CP	1 778 551 €	320 300 €	775 765 €	682 486 €	
		Total autorisation	1 778 551 €	320 300 €	1 096 065 €	1 778 551 €	
		Total réalisé	7 834 €	7 834 €			
		Total CP non réalisés	312 466 €	312 466 €			
		Inscription BP	1 088 231 €	320 300 €	1 088 231 €		
AP 2023-4	Groupe scolaire Avully - Agrandissement Cantine 2023 - 2025	Situation antérieure	375 600 €	81 920 €	293 680 €	0 €	
		Variation	74 400 €	0 €	-293 680 €	368 080 €	
		Actualisation AP/CP	450 000 €	81 920 €	0 €	368 080 €	
		Total autorisation	450 000 €	81 920 €	81 920 €	450 000 €	
		Total réalisé	0 €	0 €			
		Total CP non réalisés	81 920 €	81 920 €			
		Inscription BP	81 920 €	81 920 €	81 920 €		

N° AP	Libellé	Situation	Autorisation de Programme (AP)	CP antérieurs	CP 2024		
AP 2023-5	Acquisitions foncières - Centre-bourg 2023 - 2024	Situation antérieure	450 000 €	225 000 €	225 000 €		
		Variation	0 €	0 €	0 €		
		Actualisation AP/CP	450 000 €	225 000 €	225 000 €		
		Total autorisation	450 000 €	225 000 €	450 000 €		
		Total réalisé	0 €	0 €			
		Total CP non réalisés	225 000 €	225 000 €			
		Inscription BP	450 000 €	225 000 €	450 000 €		

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) / REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)

N° AP	Libellé	Situation	Autorisation de Programme (AP)	CP antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP 2023-6	Aménagement du domaine du Tornet 2023 - 2025	Situation antérieure	4 065 983 €	247 382 €	2 507 250 €	1 311 351 €	
		Variation	0 €	0 €	-1 352 201 €	1 352 201 €	
		Actualisation AP/CP	4 065 983 €	247 382 €	1 155 049 €	2 663 552 €	
		Total autorisation	4 065 983 €	247 382 €	1 402 431 €	4 065 983 €	
		Total réalisé	152 421 €	152 421 €			
		Total CP non réalisés	94 961 €	94 961 €			
		Inscription BP	1 250 010 €	247 382 €	1 250 010 €		

N° AP	Libellé	Situation	Autorisation de Programme (AP)	CP antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP 2024-1	Aménagement Route des Carasses 2024 - 2025	Situation antérieure	0 €	0 €	0 €	0 €	
		Variation	1 162 000 €	0 €	290 500 €	871 500 €	
		Actualisation AP/CP	1 162 000 €	0 €	290 500 €	871 500 €	
		Total autorisation	1 162 000 €	0 €	290 500 €	1 162 000 €	
		Total réalisé	0 €	0 €			
		Total CP non réalisés	0 €	0 €			
		Inscription BP	290 500 €	0 €	290 500 €		

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) / REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)

N° AP	Libellé	Situation	Autorisation de Programme (AP)	CP antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026
TOTAL DES AP/CP		Situation antérieure	13 418 103 €	2 704 743 €	7 187 579 €	1 945 812 €	1 579 969 €
		Variation	1 850 851 €	0 €	-2 689 909 €	4 542 580 €	-1 820 €
		Actualisation AP/CP	15 268 954 €	2 704 743 €	4 497 670 €	6 488 392 €	1 578 149 €
		Total autorisation	15 268 954 €	2 704 743 €	7 202 413 €	13 240 805 €	5 374 061 €
		Total réalisé	533 865 €	533 865 €	0 €	0 €	0 €
		Total CP non réalisés	2 170 878 €	2 170 878 €	0 €	0 €	0 €
		Inscription BP	6 668 548 €	2 704 743 €	6 668 548 €	0 €	0 €

La section de fonctionnement proposée pour 2024 est ainsi équilibrée en dépenses comme en recettes, à hauteur de 7 243 600,00 euros.

La section d'investissement proposée pour 2024 est ainsi équilibrée en dépenses comme en recettes, à hauteur de 12 676 689,04 euros.

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Madame le Maire,
A La Balme-de-Sillingy le 11/03/2024




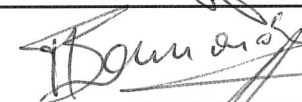
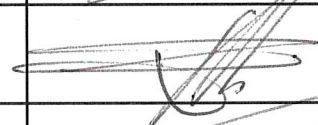

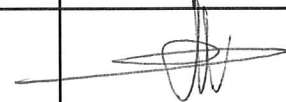





Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 22
 Nombre de suffrages exprimés :
 VOTES : Pour : 22
 Contre : 0
 Abstention : 6

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.

A La Balme-de-Sillingy, le 11/03/2024

Date de convocation : 27/02/2024

Les membres du Conseil Municipal,

ADANI Pascal	
BANNES Pierre	
BIELOKOPYTOFF Thomas	
BOIVIN Elisabeth	
BONNARD Marie-Joëlle	
BURGARD Alain	
COLELLA Rocco	
DAVIET François	
DONDIN Elodie	
ESCOLANO Floriane	
FRANCOIS Virginie	
GENAY Stefan	
GOLAZ Jessica	

ARRETE ET SIGNATURES

GORLIER Christophe	
GUILLOT Nicolas	
KAWA Yannick	
LOISEAU Mireille	Loiseau
MUGNIER Séverine	
PASSETEMPS Charlotte	Po
PASSETEMPS Michel	
PEPIN Jean-Claude	
PERROQUIN Laetitia	P/O
PORCEILLON Nolwen	
REBOULET Olivia	
RIALLAND Stéphane	
RIBIER Pascal	
TERRIER Brigitte	Terrier
VINCENT Pedram	
VITTOZ Anthony	

Certifié exécutoire par le Madame le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/03/2024 et de la publication le 14/03/2024.

A La Balme-de-Sillingy, le 14/03/2024